

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet du député de Gouin, M. Gabriel Nadeau-Dubois, du 28 mai 2019, demandant au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'il a l'intention de réintégrer, dans le formulaire 1015, une catégorie qui permettrait de nouveau aux étudiants ayant un handicap émergent de bénéficier de mesures d'accommodements auprès de l'Aide financière aux études (AFE).

Je tiens à préciser qu'aucun changement n'a été apporté récemment par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la gestion du volet « étudiants en situation de handicap » (ESH) du Programme de prêts et bourses de l'AFE.

En mai 2018, le formulaire 1015 avait été mis en ligne pour l'année d'attribution 2018-2019. À la section 2, *Reconnaissance de la déficience*, une nouvelle ligne « Autres déficiences » avait été ajoutée afin de répondre à la demande de certains intervenants qui réclamaient une case à cocher lorsque la déficience de l'étudiant ou de l'étudiante ne correspondait pas aux quatre catégories de déficiences fonctionnelles majeures reconnues par le *Règlement sur l'aide financière aux études*, soit la déficience visuelle grave, la déficience auditive grave, la déficience motrice et la déficience organique. Toutefois, il était indiqué que cette nouvelle catégorie ne rendait pas l'étudiant ou l'étudiante admissible aux mesures d'accommodement prévues pour les ESH dans le cadre du Programme de prêts et bourses.

... 2

À la suite d'une intervention du Collège des médecins du Québec, le nouveau formulaire a été retiré en août 2018 et la version 2017-2018 du formulaire, utilisée depuis quelques années, a été mise en ligne. Aucun changement n'a donc été apporté récemment par le Ministère à la gestion du volet ESH du Programme de prêts et bourses.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,


JEAN-FRANÇOIS ROBERGE